



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/689

Lancement des opérations n° 60004524 "aménagement petite enfance (petits travaux) 2021 - 2026", n° 60004528 "prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021 - 2026", n° 60004525 "plan canicule structures petite enfance 2021 - 2026, et n° 60004001 "mobilier et matériel équipements en gestion municipale - Enfance 2021 - 2026 et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/689 - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 60004524 "AMENAGEMENTS PETITE ENFANCE (PETITS TRAVAUX) 2021 - 2026", N° 60004528 "PREVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE ET MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE 2021 - 2026", N° 60004525 "PLAN CANICULE STRUCTURES PETITE ENFANCE 2021 - 2026, ET N° 60004001 "MOBILIER ET MATERIEL EQUIPEMENTS EN GESTION MUNICIPALE - ENFANCE 2021 - 2026 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DES AP N° 2021-1 ET 2021-3, PROGRAMME 00002 (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité règlementaire », « plan canicule structures petite enfance », « aménagements petite enfance » et « mobilier et matériel équipements en gestion municipale » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celles de « aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1 et « enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00002.

La petite enfance est une période charnière pour le devenir de tous les citoyens qu'il est indispensable de penser avec ambition si nous voulons permettre le développement des enfants dans un cadre épanouissant et l'accompagnement de la parentalité dans un subtil équilibre entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Comme l'a démontré le prix Nobel d'économie James Heckman, les investissements d'une collectivité dans la petite enfance, sont, et de très loin, ceux qui produisent le plus d'effets positifs et s'avèrent les plus profitables à court, moyen et long terme.

La petite enfance est également une période cruciale pour que nos enfants prennent conscience de la nécessité de protéger notre environnement, de préserver la nature. Cela d'autant plus que ce sont également les familles qui peuvent être ainsi inspirées et associées elles aussi à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité pour que notre planète reste vivable. Les familles seront donc fortement impliquées dans les projets à venir et plus généralement dans l'univers d'accueil de leur enfant.

Chaque mission, chaque action petite enfance et leur déclinaison dans le plan d'équipement de la Ville de Lyon s'inscrira dans cet esprit.

Ce plan d'équipement prévoit de nombreux projets petite enfance.

Au-delà des opérations d'envergures telles que les créations de places de crèches, la végétalisation structurelle des cours extérieures, la mise en œuvre de lieux de parentalité ou de relais d'assistantes maternelles, des travaux sur le patrimoine existant et des approches thématiques irriguent ces investissements prévus sur le mandat.

C'est le cas des premiers éléments qui vous sont ici présentés et qui nécessitent une mise en œuvre immédiate.

Il s'agit donc de délibérer le lancement d'une partie des quatre opérations petite enfance suivantes :

Opération 60004528 : Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021-2026.

Ces interventions sur le patrimoine petite enfance existant consistent en des travaux d'aménagement et d'équipement ayant pour but, à titre préventif ou correctif, d'adapter l'équipement aux conditions de travail des agents pour réduire l'usure professionnelle et l'excès d'absences au travail (caissons antibruit, postes de change, moustiquaires, etc.) mais également de répondre aux contraintes réglementaires qui s'appliquent à l'activité et impactent les agents (ouverture à créer, déplacement des cloisons, ventilation etc.). La liste jointe correspond aux projets planifiés de manière prévisionnelle en 2021.

Cette opération estimée à 800 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00002.

Opération 60004525 : Plan canicule structures petite enfance 2021-2026.

Ces travaux d'aménagement ont pour but de réduire l'impact des fortes chaleurs sur le fonctionnement des établissements et pour prévenir leurs effets sur le public vulnérable que sont les tout-petits enfants.

Ces interventions comprennent notamment les équipements de cuisine pour limiter les émissions de chaleur en période caniculaire, des installations ou remplacements de stores bannes, la pose de protections solaires et en dernier recours la climatisation de certains établissements.

Ces dispositifs et interventions sur le bâti s'articulent avec les protocoles et préconisations de l'accueil du jeune enfant par période de fortes chaleurs (activités spécifiques proposées, organisation du travail, aérations des locaux).

Cette opération estimée à 650 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00002.

Opération 60004524 : Aménagements petite enfance (petits travaux) 2021-2026.

Ces interventions sur le patrimoine petite enfance existant permettent d'effectuer des petits travaux de rénovation ou d'aménagements assurant le maintien de l'activité et la fonctionnalité de l'établissement. La liste jointe correspond aux projets planifiés de manière prévisionnelle en 2021.

Cette opération estimée à 752 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00002.

Opération 60004001 : Mobilier et matériel équipements en gestion municipale – Enfance 2021-2026.

Dans le cadre de la gestion des crèches municipales, afin de garantir la qualité d'accueil des enfants (lits et mobiliers destinés à l'usager), le bon fonctionnement du service de

confection des repas et de lavage, et de prévenir l'usure professionnelle par l'acquisition de matériels ergonomiquement adaptés et fiables, la direction de l'enfance prévoit financièrement et sur le mandat une enveloppe de 1 250 K€ Cette somme devrait permettre un taux de renouvellement des équipements garantissant l'atteinte des objectifs décrits ci-dessus.

En outre, le renouvellement des marchés mobilier et électroménager (2021), permettra à la direction de l'enfance de veiller à ce que le mobilier et matériel acheté remplisse les conditions maximales d'éco achat. L'impact financier en économie de fluides ou d'énergie qui en découlera n'est pas mesurable à ce stade.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00002.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 60004528 « prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité règlementaire 2021-2026 », n° 60004525 « plan canicule structures petite enfance 2021-2026 », n° 60004524 « aménagements petite enfance (petits travaux) 2021-2026 » et n° 60004001 « mobilier et matériel équipements en gestion municipale – Enfance 2021-2026 » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation d'une partie des autorisations de programme « aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1 et « enveloppes enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00002.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00002, AP n° 2021-1 et 2021-3, Opérations n° 60004528, 60004525, 60004524 et 60004001 et seront imputées sur les chapitres 20, 204, 21, 23 (et autres), fonction 4221 et 4222, selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Opération 60004528 :

- 2021 : 200 000 €;
- 2022 : 120 000 €;
- 2023 : 120 000 €;
- 2024 : 120 000 €;
- 2025 : 120 000 €;
- 2026 : 120 000 €

Opération 60004525 :

- 2021 : 100 000 €;
- 2022 : 110 000 €;
- 2023 : 110 000 €;
- 2024 : 110 000 €;
- 2025 : 110 000 €;
- 2026 : 110 000 €

Opération 60004524 :

- 2021 : 125 000 €;
- 2022 : 125 400 €;
- 2023 : 125 400 €;
- 2024 : 125 400 €;
- 2025 : 125 400 €;
- 2026 : 125 400 €

Opération 60004001 :

- 2021 : 210 000 €;
- 2022 : 208 000 €;
- 2023 : 208 000 €;
- 2024 : 208 000 €;
- 2025 : 208 000 €;
- 2026 : 208 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris la CAF le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET